

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT POUR LA VISITE DE
CONTROLE ELECTRIQUE DE LA MANIFESTATION « MOISSAC : FRUITS ET
SAVEURS » 2025****Adm N° 2025 - 160****Le Maire de MOISSAC,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,**Considérant** la nécessité pour le service festivités de s'assurer du bon fonctionnement du matériel électrique pour la manifestation intitulée « Moissac : Fruits et saveurs » 2025,**DECIDE****ARTICLE 1 – OBJET ET COUT**

De signer le contrat suivant pour la prestation d'un bureau de contrôle pour les installations électriques lors de la manifestation « Moissac : Fruits et saveurs » 2025 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Vendredi 12 septembre 2025	Apave Montauban 27, rue Alphonse Daudet 82000 Montauban	432.00 €	Esplanade du Moulin	Service festivités

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 04 Août 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le premier adjoint,

Luc PORTES